



## NOTE POUR LA CDCFS D'AVRIL 2021 CONCERNANT LA VENERIE SOUS TERRE DU BLAIREAU EN MORBIHAN

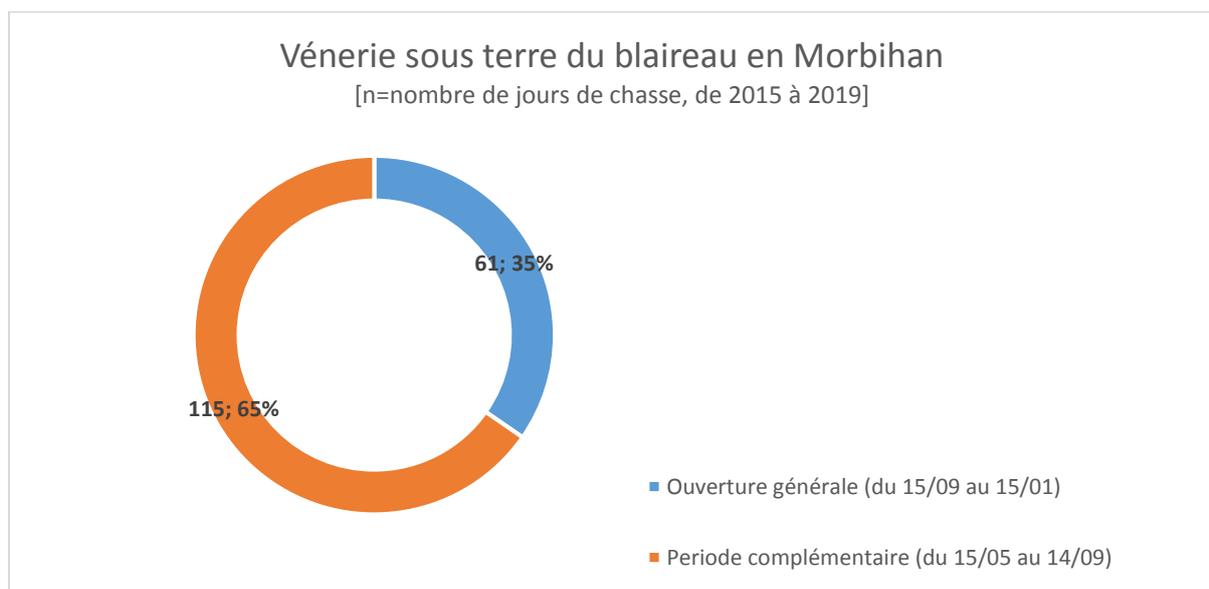
La chasse porte elle atteinte à la population de blaireaux en Morbihan ?

Deux axes de travail vont donc permettre de nous renseigner sur l'état de santé de la population de blaireaux en Morbihan.

1. Cela nécessite dans un premier temps de caractériser l'action de chasse du blaireau (périodes, quantités, sexe ratio et âge ratio des prélèvements) en Morbihan. Le traitement des données dans le temps va nous renseigner sur l'évolution de la chasse du blaireau.
2. Dans un second temps, étant donné qu'il n'existe pas de méthode validée pour évaluer quantitativement une population de blaireau (contrairement aux ongulés ou au lièvre par exemple), les blaireaux vus lors des comptages lièvres seront exploités pour apporter une vision de la population et de son évolution.

### 1- CARACTERISATION DE LA CHASSE DU BLAIREAU

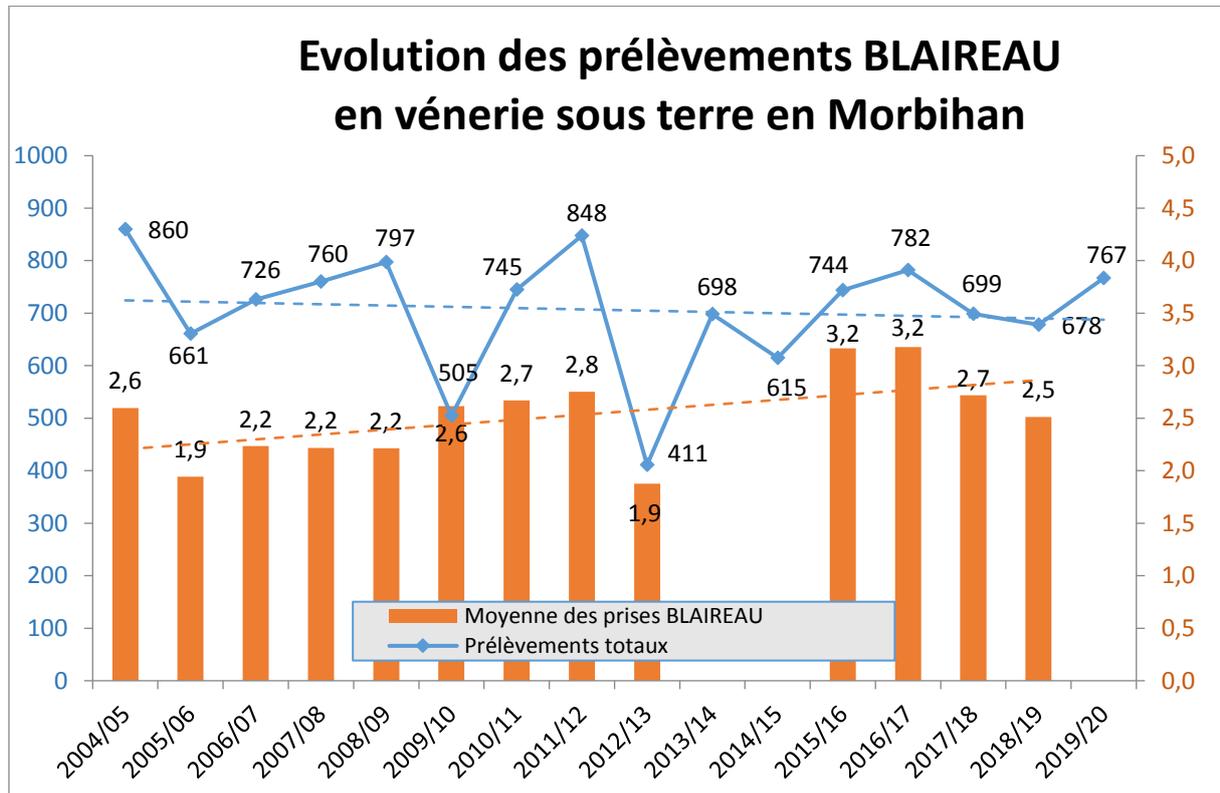
L'activité de la vénerie sous terre du blaireau est principalement (près des 2/3 des jours chassés) réalisée lors de la « période complémentaire de chasse », soit chaque année du 15 mai au 14 septembre.



De plus les prélèvements de blaireaux sont réalisés à 88% (672 animaux prélevés sur un total de 767) lors de la période complémentaire sur la saison de chasse 2019/2020.

La période complémentaire (du 15 mai au 14 septembre) est donc la période principale de chasse du blaireau, tant en nombre de jours de chasse qu'en prélèvements.

Les prélèvements en vénerie sous terre représentés dans le graphique ci-dessous.



Les prélèvements sont légèrement en baisse entre les saisons 2004 et 2019. En effet, le nombre de sorties de chasse est passé de 331 en 2004 à 270 en 2019. Soit une diminution de 18% du nombre de sorties. Cette diminution suit la baisse du nombre d'équipage de vénerie sous terre, qui suit également le vieillissement des chasseurs du Morbihan. Ces prélèvements (en légère baisse) ne sont donc pas du tout le reflet d'une diminution de la population de blaireau mais bien le reflet de la pression de chasse qui diminue sur cette espèce.

Par contre la moyenne des prises à chaque sortie est en augmentation entre les saisons 2004 et 2019. Cet indicateur est donc plus intéressant à regarder car il est directement lié à chaque sortie réalisée, quelle qu'en soit le nombre.

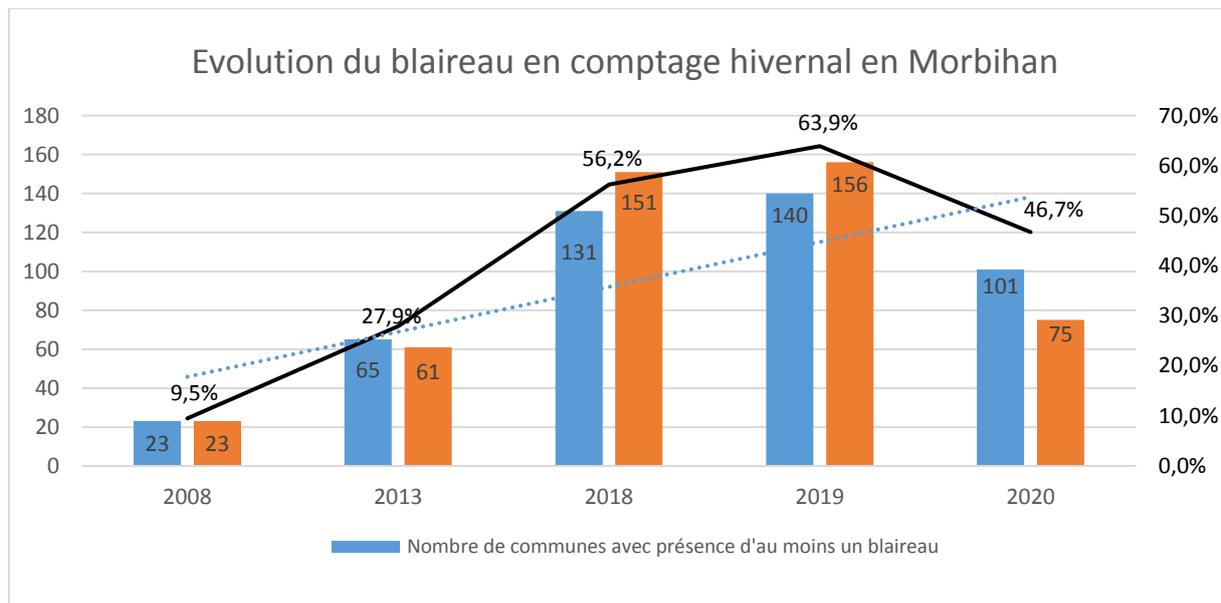
**Le suivi de l'évolution du nombre de blaireaux pris en moyenne par sortie montre que la population n'est pas en danger. Et ceci dans les conditions actuelles de chasse en Morbihan : ouverture principale et période complémentaire (autorisée du 15 mai au 14 septembre).**

## 2- COMPTAGES NOCTURNES BLAIREAUX

Les blaireaux peuvent être observés lors des comptages réalisés dans le cadre du suivi des lièvres. Ces comptages sont réalisés chaque hiver, sur environ 80% des communes du Morbihan. Les comptages sont standardisés et donc reproduits chaque année de la même façon, ce qui assure la fiabilité des observations.

En l'absence de méthodologie validée sur cette espèce, et d'autres données que pourraient apporter les associations comme Bretagne Vivante ou le Groupe Mammalogique Breton, nous considérons que l'utilisation de ces comptages est actuellement en Morbihan la seule source fiable et objective de suivi de population, permettant d'évaluer également son évolution dans le temps.

Le graphique ci-dessous reprend pour 5 années les observations de blaireaux lors de ces comptages.



(« nombre moyen de blaireaux vus lors des comptages lièvres » : est exprimée ici la somme du nombre moyen de blaireaux vus par commune sur les 3 sorties nocturnes de comptage.)

Les blaireaux sont de plus en plus fréquemment observés lors des comptages nocturnes. Cela traduit que l'espèce se développe géographiquement dans tout le département. Cette progression exprime également la « bonne santé » de la population.

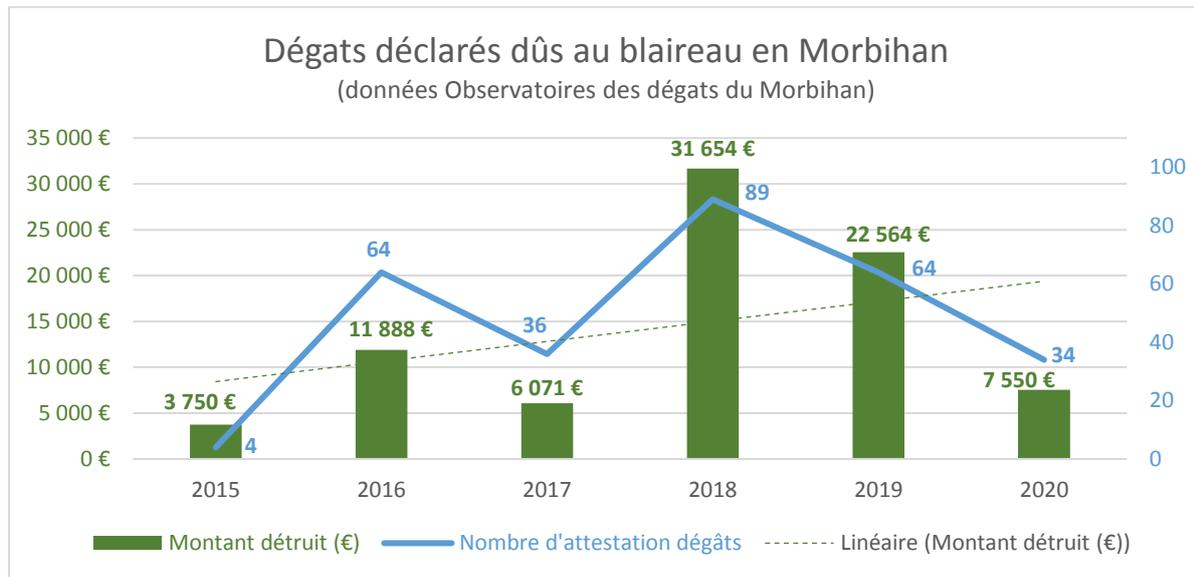
Afin de limiter les dégâts causés, la régulation des blaireaux est indispensable et repose sur la possibilité de chasser en période « complémentaire ».

## 3. DEPREDATIONS EN MORBIHAN

Mammifère « *omnivore opportuniste, le blaireau recherche dans les prairies permanentes lombrics (part déterminante de sa nourriture), insectes, mollusques et amphibiens, le long des haies en sous-bois, couvains d'hyménoptères, couvées, lapereaux, bulbes...* » (Atlas des mammifères de Bretagne, GMB, 2015). « *Les dégâts sont souvent modestes sur les céréales au stade laiteux et les ensilages de maïs...* ».

Quand on chiffre les estimations de dégâts reçues annuellement, les montants calculés donnent une vision nettement différente. Les montants peuvent être importants certaines années comme en 2018

et 2019. Les dégâts agricoles ont lieu principalement sur maïs, céréales et prairies ; et sur les pelouses pour les particuliers.



« La sécurité public peut imposer leur destruction sous les voies ferrées, routes, digues... » (Atlas des mammifères de Bretagne, GMB, 2015). L'impact des galeries sur les voies ferrées, routes ou digues peut être ponctuellement très important.

## CONCLUSION

**Les modalités actuelles de chasse en Morbihan (principalement lors de la période complémentaire, soit près des 2/3 des sorties de chasse) n'entraînent pas une diminution des populations. La vénerie sous terre, telle qu'elle est pratiquée actuellement en Morbihan, ne porte donc pas atteinte à la conservation de l'espèce. Elle est aussi la seule pratique de chasse permettant de limiter les dégâts aux cultures car la vie nocturne du blaireau en réduit considérablement sa chasse à tir de jour.**